

RÈGLEMENT DU CONCOURS

PostNL Pakketten België NV

Gagnez un vélo de course Lapierre !

Article 1. Généralités

Le présent règlement s'applique au concours « Gagnez un vélo de course Lapierre », ci-après dénommé le « Concours ».

Le Concours est organisé par PostNL Pakketten België NV, dont le siège social est situé Bremheidelaan 10, 2300 Turnhout, inscrit à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0862.743.833, ci-après dénommé « l'Organisateur ».

Le présent règlement définit notamment les conditions de participation et le déroulement du Concours.

La simple participation implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent règlement.

Ce concours est organisé sans obligation d'achat.

Article 2. Durée

Le Concours débute le lundi 3 août 2026 à 08h00 et se termine le vendredi 14 août 2026 à 23h59. Les participations tardives ne seront pas prises en compte.

L'Organisateur se réserve le droit de prolonger, modifier ou interrompre le Concours conformément à l'article 9.

Article 3. Conditions de participation

Le Concours est ouvert à toute personne physique âgée de 18 ans ou plus.

La participation est réservée aux personnes résidant en Belgique.

Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois. En cas de participations multiples, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler toutes les participations concernées conformément à l'article 7.

Pour participer valablement et pouvoir prétendre au prix, le participant doit avoir configuré et sauvegardé ses préférences de livraison PostNL via les canaux digitaux prévus (notamment le compte PostNL ou l'application PostNL), que cela ait été fait avant ou pendant la durée du Concours. Cette configuration est gratuite et ne constitue pas une obligation d'achat.

[La configuration des préférences de livraison](#) est uniquement pertinente pour les services PostNL et n'implique aucune obligation d'accepter des communications commerciales. La participation au Concours n'est en aucun cas liée à un consentement marketing.

Les participants qui n'ont pas configuré leurs préférences de livraison seront considérés comme non valides.

Sont exclus de la participation : les employés et administrateurs de PostNL Pakketten België NV, les employés et administrateurs des partenaires impliqués dans l'organisation, les membres de leur famille au premier degré, les personnes vivant à la même adresse.

Article 4. Données personnelles

Les données suivantes sont demandées :

- ☐ nom et prénom
- ☐ adresse e-mail
- ☐ numéro de téléphone

Ces données déterminent l'identité du participant.

Le gagnant devra justifier son identité lors de la remise du prix. En cas d'incohérence, la participation pourra être annulée.

Les données sont utilisées uniquement pour : l'organisation du concours, la communication, l'attribution du prix. Elles sont traitées conformément à la [politique de confidentialité de PostNL et au RGPD](#).

Le participant peut à tout moment accéder, corriger ou supprimer ses données.

Des données incorrectes ou incomplètes peuvent entraîner l'exclusion.

Article 5. Déroulement et désignation du gagnant

La participation se fait uniquement via le formulaire prévu, et est valable uniquement si les préférences de livraison sont configurées. (Voir article 3) Un (1) gagnant sera désigné.

Mécanisme :

- ☐ Après clôture le 14 août 2026 à 23h59, toutes les participations valides sont collectées et le gagnant est déterminé sur base de la question subsidiaire.
- ☐ Un seul vélo Lapierre Xelius DRS 6.0 (SKU LXBTA440) peut être gagné.

Le participant doit suivre correctement toutes les étapes et répondre à la question subsidiaire : « Combien de participations valides y aura-t-il au total pour ce concours ? »

La réponse correcte à la question subsidiaire est arrêtée par l'Organisateur le vendredi 14 août 2026 à 23h59, à la clôture du Concours, sur la base du nombre effectif de participations valides.

Le gagnant est le participant qui, après la clôture du Concours, a respecté le déroulement correct du concours et dont la réponse à la question subsidiaire se rapproche le plus de la réponse correcte, sans toutefois la dépasser.

Si plusieurs participants fournissent une réponse identique à la question subsidiaire, le classement est déterminé en fonction de la date et de l'heure de participation. Le participant ayant participé en premier bénéficie de la priorité.

Si, après application des critères précités, aucune distinction ne peut être établie, le gagnant est désigné par tirage au sort organisé par l'Organisateur.

Le gagnant est contacté après la clôture du Concours par e-mail et/ou par téléphone. Si le gagnant ne répond pas dans un délai de 14 jours calendrier suivant la prise de contact, son droit au prix est automatiquement annulé. Dans ce cas, le prix demeure la propriété de l'Organisateur, qui se réserve le droit de désigner un nouveau gagnant, conformément au déroulement du concours et au mécanisme de désignation décrits ci-dessus.

Article 6. Prix

Dans le cadre du Concours, un (1) vélo Lapierre Xelius DRS 6.0 (SKU LXBTA440) peut être gagné au total.

L'attribution du prix est effectuée par l'Organisateur. Un participant ne peut remporter qu'un (1) seul prix maximum.

Le prix consiste en un vélo Lapierre Xelius DRS 6.0 (SKU LXBTA440) en configuration standard telle que fournie par le fournisseur. Les pédales, un porte-bidon, un compteur de vélo ainsi que tous les autres accessoires ou options ne sont pas inclus dans le prix. Le gagnant peut choisir entre la couleur septembre beige – glossy ou sensation red – glossy.

La valeur commerciale estimée de ce prix s'élève à 3699 euros (€ 3699). Cette valeur est donnée à titre purement indicatif et ne peut en aucun cas donner lieu à une quelconque réclamation à l'égard de l'Organisateur.

La taille, la couleur et les dimensions du vélo seront adaptées au gagnant et déterminées en concertation avec celui-ci, en fonction des possibilités du fournisseur. En l'espèce, il s'agit du magasin de vélos Arvil (Stationsstraat 5 - 2870 Puurs, Belgique).

Le moment de la livraison du prix sera fixé d'un commun accord avec le gagnant, étant donné que le vélo doit être fabriqué sur mesure et que la livraison dépend dès lors du fournisseur.

Ce prix est nominatif et non transmissible. Il ne peut être ni échangé ni converti en espèces ni en un autre prix.

Si le prix n'est pas disponible pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur, celui-ci se réserve le droit de le remplacer par un prix équivalent de valeur équivalente.

Les éventuels impôts ou taxes liés à la réception du prix sont exclusivement à charge du gagnant.

Article 7. Fraude et abus

PostNL Pakketten België NV assure la surveillance du bon déroulement du Concours.

Un ou plusieurs participants qui, de quelque manière que ce soit, seuls ou conjointement, manipulent ou augmentent frauduleusement leurs chances de gain peuvent être exclus de la participation.

L'Organisateur se réserve également le droit d'exclure un participant de la participation au Concours s'il ou elle agit en violation des conditions du présent règlement ou de toute législation applicable. L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable à cet égard.

Article 8. Communication

Le gagnant d'un prix accorde à l'Organisateur l'autorisation d'utiliser son nom et/ou son image (via photo ou vidéo) dans le cadre de toute communication ou promotion relative au Concours par l'Organisateur (y compris via les réseaux sociaux).

Le gagnant peut retirer cette autorisation à tout moment et sans justification, par le biais d'une demande écrite adressée à l'Organisateur, sans que cela n'ait d'incidence sur son droit au prix qui lui a été attribué.

Article 9. Responsabilité

La participation au Concours s'effectue entièrement aux risques et périls du participant. L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect subi par un participant du fait de sa participation au Concours et de la réception et/ou de l'utilisation d'un prix, ou en raison de tout éventuel défaut de celui-ci.

L'Organisateur ne pourra en outre en aucun cas être tenu responsable de tout dysfonctionnement technique ou de toute défaillance du réseau empêchant la participation ou entraînant une participation invalide.

L'Organisateur se réserve également le droit de mettre fin, en tout ou en partie, au Concours, de le modifier, de le reporter, de l'annuler ou de l'interrompre en cas de force majeure ou pour toute autre cause indépendante de sa volonté (telle que, sans s'y limiter, des incidents ou défaillances techniques), ou encore si des obligations légales dans une juridiction donnée l'y contraignent. Dans un tel cas, l'Organisateur n'assumera aucune responsabilité et les participants ne pourront prétendre à aucune indemnisation à charge de l'Organisateur.

Article 10. Contact

Le participant peut adresser toute question ou remarque relative au Concours à l'Organisateur par les moyens suivants :

- via le formulaire de contact disponible sur le site internet www.postnl.be ou par e-mail à l'adresse info@postnl.be

Le présent règlement du concours est disponible gratuitement sur la page du concours pendant toute la durée du Concours.

Toutefois, l'Organisateur ne donnera pas suite aux contestations portant sur la formulation ou l'interprétation des instructions et/ou des questions relatives au Concours.

Article 11. Validité

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement du concours sont déclarées nulles, illégales ou inopposables, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions du présent règlement.

La disposition concernée devra alors être interprétée et/ou remplacée par une disposition valable ayant un objectif et un effet équivalents, ou par une disposition similaire se rapprochant autant que possible de la disposition initiale.

Article 12. Litiges

L'Organisateur et le participant s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige relatif au présent Concours ou à l'interprétation du présent règlement du concours. À défaut d'accord, le litige sera soumis aux tribunaux compétents du ressort judiciaire du siège de l'Organisateur, lesquels seront seuls compétents à cet effet.

Article 13. Toepasselijk recht Droit applicable

Le présent règlement du concours est soumis au droit belge.